



Commune de ROSTRENEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

| | |
|------------------------------|-------------------|
| Nombre de membres : | 27 |
| Nombre de votants : | Présents : 25 |
| | Procurations : 02 |
| Date de convocation : | 09 octobre 2008 |

L'an deux mille huit, le 15 octobre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LE BOEDEC, Maire de Rostrenen.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Paul LE BOEDEC - Brigitte LE GALL - Alain ROLLAND - Marie-Françoise SALAUN - Christian GAUTIER - Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Daniel CORNEE - Claude LE FUR - René NICOLAS - Michèle LE GARREC - Anne METAYER (Le Bourge) - Jacky LE COZ - Odile PERRAULT - Marie-Christine LE FUR - Anne METAYER (Le Parc) - Hervé GUILLOUX - Isabelle AUFRAY - Myriam DAVID - Bernard DANREE - Christian LYSIMAQUE - Micheline DELUGEARD - Ange HERVIOU - Geneviève LE MEUR - Jean-Marie FRANCOIS -

PROCURATIONS :

LESCOAT Gilbert à REGAN Albert
LE NAGARD Arnel à LE FUR Claude

Secrétaire de séance : Isabelle AUFRAY

Motion contre l'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets industriels à Plouray

Considérant que le projet de méga-décharge déposé dans la plus grande opacité et porté par la société Guy Dauphin Environnement au Pays du Roi Morvan menace lourdement l'avenir de notre Région sachant que 165 hectares sont d'ores et déjà achetés;

Considérant que ce sont notre santé, notre environnement, la qualité de notre eau, notre agriculture, la valeur de nos biens immobiliers, le tourisme et la pérennité de l'économie locale qui sont en danger ;

Considérant que notre territoire doit gérer ses propres déchets en priorité et n'a pas pour vocation à recevoir ceux qui nous sont extérieurs au risque de devenir une zone de décharge ;

Considérant qu'il n'est pas de Grenelle de l'Environnement qui tienne quand on imagine des transports routiers conséquents, des ressources en eau hypothéquées et l'ensemble du développement local mis à mal par ce projet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Emet un avis défavorable au projet de "Méga-décharge" en soutien à l'association Nature et Patrimoine Centre Bretagne et au Conseil Municipal de la Commune de PLOURAY.



Le Maire,


Jean-Paul LE BOËDEC

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de Guingamp le : 21 OCT. 2008

et de son affichage le : 21 OCT. 2008

Signature du Maire

